



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LAUNAGUËT**

Le Mercredi 13 mars 2024 à 10h30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguët, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, l'Orangerie, sous la Présidence de Monsieur le Vice-président.

**Objet : BILAN DES ACTIVITES DU CENTRE
COMMUNAL 2023**

Délibération n° 2024.03.13.001C

Rapporteur : Bernard DEVAY

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget.
Vu le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L123-4 et L123-5 définissant les missions d'un Centre Communal D'action Social (CCAS)

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du CCAS lors de son Conseil d'Administration (CA) du 13.03.2024 et afin de l'étayer ;

Considérant le changement d'organisation de l'équipe du CCAS suite au remplacement de la Conseillère en Economie Sociale Familiale et l'augmentation de la durée de travail de l'agent d'accueil (faisant suite à la délibération n° 2023.03.29.007C du CA du CCAS du 29 mars 2023

Le bilan des activités du Centre Communal d'Action Sociale 2023 annexé à cette délibération est présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration prend acte de la présentation du bilan des activités du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2023

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures :

La secrétaire de séance

Martine BALANSA

**Pour le Président du CCAS
Le Vice-Président**

Bernard DEVAY

<p>Membres en exercice : 13</p> <p>Présents : 7 Absents excusés : 2 Représentée : 3 Absents : 1</p> <p><i>Date convocation :</i> 07.03.2024</p> <p><i>Acte rendu exécutoire après :</i> - dépôt en Préfecture</p>	<p>Présents : Michel ROUGE, Bernard DEVAY, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Gérard RIQUIER, Bernadette CELY, Catherine PAQUELET.</p> <p>Représentés : Elia LOUBET (représentée par Martine BALANSA), Antoine MIRANDA (représenté par Françoise CHEURET), Myriam PANAGET (représentée par Bernard DEVAY)</p> <p>Absent excusé : Christine PANDOLFINO, Anne-Marie GRAULE</p> <p>Absents : Sylvie IZQUIERDO</p> <p>Secrétaire de séance : Martine BALANSA</p> <p>Délibération n° 2024.03.13.001C</p>
---	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

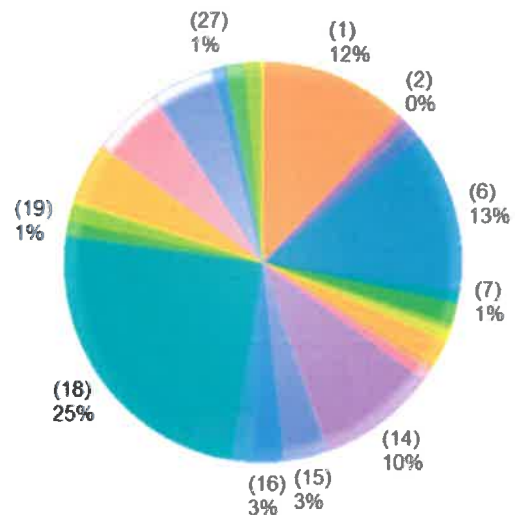
ELEMENTS STATISTIQUES CONCERNANT L'ACTION SOCIALE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 SUR LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Nous comptabilisons sur la commune environ 9 460 habitants au 1er Janvier 2023.

1547 personnes ont été reçues à l'accueil du CCAS en 2023 dont 961 par la Conseillère en économie sociale familiale.

Motifs de visite

Motifs de visite	Nombres
(1) Accès aux droits	182
(2) Aide à la piscine	7
(3) Aide aux séjours	14
(4) Alphabétisation	16
(5) Anglais	8
(6) Autres (à préciser)	197
(7) Calcul de quotient	13
(8) Chantier Insertion	27
(9) Colis - renseignement	6
(10) Colis double - inscription	14
(11) Colis simple - inscription	33
(12) Conseil d'administration	9
(13) Dépendance - Maintien à domicile	13
(14) Domiciliation postale	151
(15) Financier	54
(16) Impayé cantine	43
(17) Informatique	25
(18) Logement social	382
(19) Logement temporaire	17
(20) Navette Ville	22
(21) Obligation alimentaire	5
(22) Permanences	73
(23) Plan canicule et grand froid	2
(24) Portage de repas	85
(25) Prise de RDV avec le concil de justice	5
(26) Repas des aînés - inscription	77
(27) Repas des aînés - renseignement	15
(28) Surendettement	1
(29) Téléassistance	1
(30) Tickets services	24
(31) Voyage séniors	21
(32) Non renseigné	5
Total	1 547



La Conseillère en Economie Sociale Familiale a quitté son poste début avril 2023 et a été remplacée fin mai 2023.

L'agent d'accueil travaillant auparavant à 60% d'ETP occupe son poste à 100% en juillet 2023 suite à la délibération du 29.03.2023 pour la création d'un poste d'accompagnement social à mi-temps.

1. ACTION SOCIALE ET LOGEMENT

• LE LOGEMENT SOCIAL

A ce jour, la commune de Launaguet comptabilise **729 logements sociaux**.

Parmi les 324954 demandes de logements sociaux sur le département 4026 personnes ont demandé Launaguet.

*Au CCAS nous avons reçu **111 demandeurs sur l'année 2023**. Les 111 demandes concernent majoritairement des foyers résidant déjà sur la commune ou ayant une attache (travail, famille...).*

Récapitulatif des demandes de logements sociaux en 2023 (Janvier-décembre) :

Type	T2	T3	T4	T5	
Total	33	29	35	14	T = 111

21 personnes ou familles ont été relogées par le biais du CCAS en 2023.

• LOGEMENT TEMPORAIRE

Il s'adresse à des publics en difficulté d'insertion par le logement (en situation d'expulsion, avec conflits familiaux ou vivant dans un logement insalubre ou inadapté, ...). Il s'agit d'un logement transitoire mis à disposition par le CCAS pour une période déterminée de six mois éventuellement renouvelables. En intégrant le logement temporaire, les bénéficiaires obtiennent le statut de public prioritaire et peuvent donc être relogés dans un deuxième temps sur le contingent préfecture prioritaire.

En 2023, **2 familles** ont occupé le logement temporaire. La première : 1 femme avec son enfant, pour une durée de 2 mois et demi en 2023. Elle a pu intégrer un logement autonome HLM sur la commune

La deuxième personne a occupé le logement pendant 5 mois en 2023 et a intégré un logement HLM sur la commune en janvier 2024.

2. ACTION SOCIALE ET SENIORS

• PORTAGE DES REPAS :

En 2023, nous avons procédé à 14 nouvelles inscriptions.

8794 repas ont été servis sur l'année soit 38 Repas/jour en moyenne

• COLIS

A l'occasion des fêtes de Noël, **127 colis** ont été offerts par la municipalité (augmentation) dont 93 colis simples et 34 colis doubles. Le nombre de bénéficiaires a augmenté

Les colis s'adressent aux personnes âgées de plus de 68 ans, ne pouvant pas assister au repas des aînés pour raisons de santé.

• REPAS DES AINES

210 personnes ont répondu présentes à l'invitation de la municipalité (la fréquentation est en baisse).

• NAVETTE VILLE

Pour l'année 2023, nous avons enregistré **21 nouvelles inscriptions** (15 en 2019).

Sur l'année, il y a eu un total de 517 déplacements (soit une augmentation de 100% depuis 2019).

La navette est souvent utilisée pour des rendez-vous médicaux, pour faire les courses ou pour se rendre à la Mairie, à l'alphabétisation ou à la Maison des Solidarités à Aucamville.

• PLAN CANICULE ET PLAN GRAND FROID

31 personnes sont inscrites sur le registre de personnes vulnérables dans le cadre du plan grand froid et canicule.

Rappel des dispositifs :

Depuis les tragiques conséquences de l'été 2003, le Gouvernement a élaboré un plan national pour déterminer les actions à mettre en œuvre, afin de prévenir et de réduire les retombées sanitaires de phénomènes météorologiques d'importance (canicule, vagues de froid ou autre). Le plan grand froid est un dispositif interministériel prévoyant des actions en cas d'hiver rigoureux. Les communes sont partenaires des préfets de département, qui ont à mettre en œuvre le Plan d'Alerte et d'Urgence PAU prévu par l'article L 116-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles CASF.

Ces plans prévoient notamment, en cas de crise, la mise en œuvre d'interventions ciblées des services sanitaires et sociaux au domicile des personnes âgées, handicapées, isolées et/ou à risque, qui sont les plus exposées et les plus vulnérables.

Dans notre commune, l'identification de ces personnes est indispensable pour apporter une aide rapide, et la procédure mise en place donne lieu à la tenue d'un fichier informatisé, dans le respect des dispositions de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

De ce fait, la collecte des données auprès des personnes concernées par le plan d'alerte et d'urgence repose sur une démarche volontaire.

En cas de déclenchement par le Préfet de la Haute-Garonne du plan départemental d'alerte, les personnes fragiles qui se seront faites recenser auprès de la Mairie, seront systématiquement et prioritairement contactées afin de vérifier leurs besoins d'aide, de soutien, de visite ou de secours.

• VOYAGE SENIORS

Le voyage sénior est une action qui a été mise en place en 2016 pour les plus de 60 ans, dans le but de rompre l'isolement et de permettre aux plus vulnérables d'accéder aux vacances. En effet, l'objectif est de créer du lien social et de permettre à des personnes âgées, à revenus modestes, de partir en vacances et de découvrir une région.

En 2023, 45 personnes ont participé au voyage seniors. 24 personnes ont été éligibles à l'aide de l'ANCV car ils étaient non imposables.

Le séjour d'une semaine s'est déroulé à Martigues durant le mois d'octobre et a été très apprécié des participants.

On constate une augmentation du nombre de participants chaque année, cela est lié non seulement au choix de la destination mais aussi au fait que ce type d'action est de plus en plus connue sur la commune.

Le montant alloué au déplacement est en forte augmentation et l'aide de la Conférence des Financeurs ne couvre qu'une petite partie du trajet entre Launaguet et la ville de résidence pendant le séjour. Le reste à charge pour la Mairie augmente donc.

• ATELIER GYMNASTIQUE ET MEMOIRE

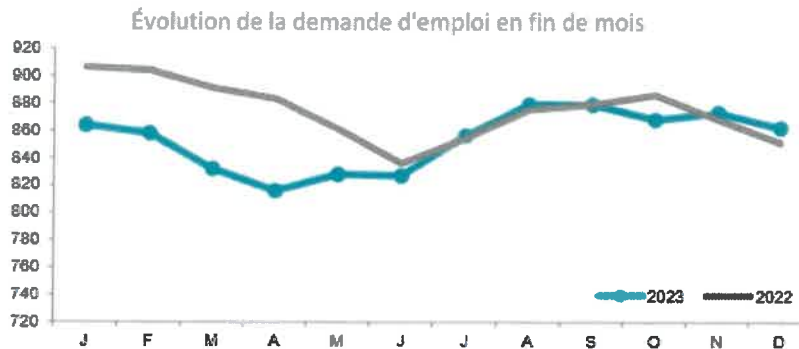
Le CCAS finance des ateliers mémoire et gymnastique en direction des personnes âgées de plus de 60 ans résidant sur la commune. Ces ateliers ont lieu le jeudi matin et le vendredi matin. Actuellement, entre 15 et 17 personnes fréquentent en moyenne l'atelier gymnastique et entre 14 et 15 personnes participent à l'atelier mémoire.

La forte affluence à ces ateliers démontre bien qu'il y a une réelle demande en la matière.

3. ACTION SOCIALE ET EMPLOI

- **QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES SUR LES DEMANDEURS D'EMPLOIS DE LAUNAGUET :**

862 demandeurs d'emplois inscrits à France Travail. Leur nombre évolue de +1.3 sur 1 an (+1.1% en Occitanie)



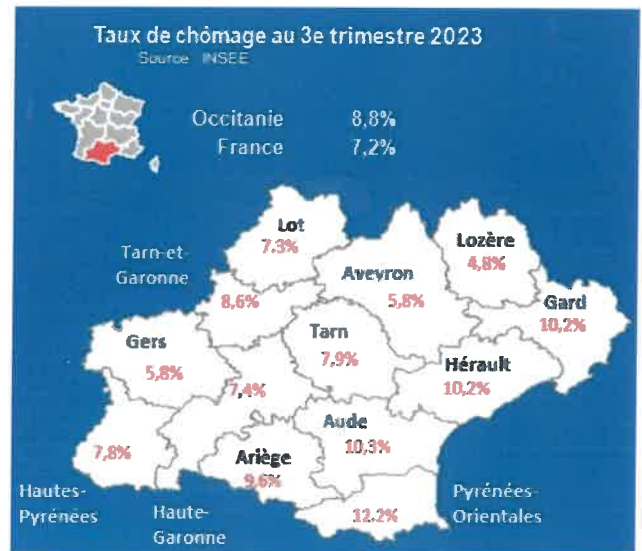
sources : données France Travail 31.12.2023



Répartition et évolution annuelle des DEFM par département

Répartition Évolution annuelle

Ariège	3%	-2,4%
Aude	6%	+0,3%
Aveyron	3%	+1,3%
Gard	13%	+0,1%
Haute-Garonne	23%	+2,7%
Gers	2%	-0,1%
Hérault	23%	+0,7%
Lot	2%	-1,6%
Lozère	1%	+1,3%
Hauts-Pyrénées	4%	+1,1%
Pyrénées-Orientales	10%	+2,1%
Tarn	6%	+1,2%
Tarn et Garonne	5%	+1,0%
Occitanie	100%	+1,1%



DEFM : Demande d'emploi en fin de mois

• CHANTIER D'INSERTION

Le chantier d'insertion de la commune de Launaguet a vu le jour le 1 septembre 2012.

Pour répondre à la problématique d'un public rencontrant des freins à l'emploi, la ville de Launaguet a souhaité se doter de cet outil complémentaire qu'est le chantier d'insertion. Il s'adresse à des publics en difficultés d'insertion socio-professionnelles cumulant plusieurs freins à l'emploi.

Le chantier a un agrément de 6 postes en contrats aidés (4,5 équivalents temps plein) à 26h hebdomadaire et un encadrant technique en contrat à durée déterminée à 30 h. Sur les 6 contrats aidés, 4 postes sont destinés à des personnes relevant du dispositif RSA socle.

L'accompagnement socio professionnel est assuré par une conseillère en insertion professionnelle de l'UFCV. Elle reçoit chaque bénéficiaire individuellement et chaque semaine de manière à établir un parcours d'insertion personnalisé et adapté. L'objectif étant de lever tous les freins à l'emploi à savoir : la mobilité, problèmes de garde, d'addictions, de logement..., de manière à favoriser leur insertion professionnelle de façon pérenne.

Un atelier mensuel collectif permet d'aborder différentes thématiques concernant les savoirs et savoirs être selon les besoins du groupe : l'égalité Homme femme, la Lutte contre les discriminations, l'utilisation des outils informatique ...

- La conseillère ESF du CCAS assure la coordination administrative du chantier : constitution des dossiers de subvention, rédaction des bilans, préparation des COPIL, recrutement de bénéficiaires, animation des réunions de coordination, gestion administrative (état de présence mensuel, inscription et suivi sur extranet, fiche entrée et sortie CDDi, gestion des congés...). Elle assure également une veille sur les états de présences des salariés, le justificatif des absences, et est à la disposition des bénéficiaires pour toutes questions en lien avec leur insertion.
- Une réunion de coordination a lieu une fois par mois entre la CIP, l'encadrant technique, la coordinatrice du chantier et la directrice du CCAS. Dans la seconde partie de cette réunion, les salariés en insertion sur le chantier sont conviés. Ce temps permet d'échanger sur des informations d'ordre générale.

LE SUPPORT D'ACTIVITES DE CE CHANTIER S'ORGANISE AUTOUR DE 3 THEMATIQUES :

- **VALORISATION DES ESPACES NATURELS**
- **AMELIORATIONS ET AMENAGEMENTS DU BATI COMMUNAL**
- **TRAVAIL DU BOIS**

LE BILAN D'ACTIVITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DU CHANTIER D'INSERTION POUR L'ANNEE 2023 EST LE SUIVANT :

Sur l'année 2023, 11 personnes ont travaillé sur le chantier, leur profil est le suivant :

- 10 hommes et 1 femme
- 6 sont bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active)
- 1 bénéficiaires de l'ASS (allocation solidarité spécifique)
- 3 bénéficient d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

Les salariés sont dans la grande majorité, âgés entre 26 et 50 ans.

Sur 2023, 5 bénéficiaires sont sortis du chantier d'insertion : 2 sorties positives et 3 sorties pour autre motif

Pour les sorties dynamiques :

- 2 sorties positives : entrée en formation qualifiante et CDI.

Concernant les 3 autres sorties :

1 contrat n'a pas été renouvelé, 2 bénéficiaires ont démissionné. Ces personnes étaient trop éloignées de l'emploi et ont été réorientées vers d'autres dispositifs.

Le chantier d'insertion est **une action lourde** dans la production de documents (bilan spécifique pour chaque organisme financeur, déclaration mensuelle des trimestrielle...). Sa gestion impacte plusieurs services de la Mairie (les ressources humaines, les finances, les services techniques et le CCAS).

Quelques exemples de réalisations :

ESPACES VERTS

- Entretien des espaces verts
- Entretien du parc de la microforêt
- Ouverture de couloirs de circulation dans la plaine entre la mairie et le stade



INITIATION COMPETENCES ET PREPARATION DES CHANTIERS

- Réalisation d'une plaque antiprojection pour les interventions espaces verts



- Formation aux travaux de peinture et enduits en vue du chantier de rénovation des bureaux de la mairie
- Rangement et nettoyage de l'espace de stockage des matériaux du CTM
- Vérification du débit de bois et stockage du bois en intérieur en vue du projet de carport au CTM
- Préparation de palettes de bois en vue du projet de composts collectifs pour les Jardins Familiaux
- Initiation au travail du bois/ charpente avec la réalisation de tréteaux de charpentiers, en vue du projet de carport au CTM
- Déménagement des bureaux en vue du chantier de rénovation des bureaux de la mairie

REALISATIONS et ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS

- Construction d'un mur au cimetière
- Construction d'une cabane à livres
- Amélioration des rangements de l'atelier du chantier d'insertion



- Création d'un râtelier pour le rangement des outils espaces verts du chantier d'insertion
- Débouchage et entretien grille d'écoulement du CTM
- Rénovation du jardin musical et de l'aménagement du jardin de l'école maternelle Arthur Rimbaud
- Rénovation des bureaux de la mairie (en cours)



4. ACTION SOCIALE ET INSERTION

- **ALPHABETISATION** Depuis janvier 2013, la municipalité a mis en place des cours d'alphabétisation pour toutes personnes domiciliées sur la commune ayant des besoins en alphabétisation.

Ce projet permet l'apprentissage de la langue française pour des adultes d'origine étrangère, ainsi qu'une remise à niveau en lecture et/ou en écriture pour des adultes en situation d'analphabétisation.

Cette démarche permet :

- d'apporter une réponse de proximité aux besoins de la population,
- de renforcer le lien social entre les personnes
- redonner accès à l'autonomie et favoriser l'intégration sociale, professionnelle et familiale
- accéder aux droits et devoirs
- prévenir les ruptures scolaires

La plupart des bénéficiaires de l'atelier d'alphabétisation n'ont pas de projet professionnel précis mais utilisent cet apprentissage pour diverses raisons :

- l'aide aux devoirs de leurs enfants (cela leur facilite la compréhension des consignes et leur permet d'apporter des solutions à leurs enfants mais également de renforcer leurs acquis personnels et ainsi progresser dans leur apprentissage),
- faciliter la compréhension de la langue pour les démarches administratives ou pour maîtriser les interactions qu'elles peuvent rencontrer dans leur quotidien.

L'équipe de bénévoles étant indépendante dans sa gestion. Ils sont au nombre de 8 pour cette année 2023/2024. Le groupe se réunit tous les mardis et jeudi de 14H à 16H à la Maison des Associations.

Pour la rentrée de Septembre 2022, nous avons eu au total **20** inscriptions (12 en 2017). L'atelier alphabétisation est divisé en 3 petits groupes de niveaux différents pour permettre plus d'homogénéité entre les bénéficiaires et dans la qualité du travail. Nous sommes dans l'obligation, régulièrement, de mettre des nouvelles inscriptions sur liste d'attente.

- **TICKETS SERVICES**

Il s'agit d'une prestation dont l'objectif est d'apporter une réponse à l'urgence alimentaire.

18 familles ont bénéficié de tickets services en 2023. 130 tickets services d'une valeur de 10€ ont été attribués soit un montant de 1300€. On constate une augmentation du nombre de sollicitations ce qui s'explique par l'accroissement de la précarité financière des familles.

L'attribution de tickets services est l'occasion lors de l'entretien réalisé par la CESF, d'aborder la question de la gestion du budget des familles. C'est bien souvent « la porte d'entrée » à la mise en place d'un accompagnement budgétaire.

- **SOUTIEN FINANCIER SUR LES PRESTATIONS MUNICIPALES**

Séjours :

7 familles ont sollicité le CCAS pour une participation aux séjours dans le cadre scolaire et pédagogique (2 familles en 2018).

Piscine :

En 2023, 19 enfants ont bénéficié de la gratuité piscine.

Depuis 2018 la gratuité piscine est accordée après évaluation de la situation sociale des familles qui nous sollicitent. Cette évaluation étant réalisée soit par le CCAS soit par la MDS.

• QUOTIENT FAMILIAL

Sur l'année scolaire 2022-2023, 29 familles ont fait appel au CCAS pour le calcul de leur quotient familial. Cela concerne des familles ne possédant pas de quotient CAF ou lorsque les familles ont eu un changement de situation exceptionnelle (décès, naissance, perte d'emploi, séparation/divorce).

• AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES EN CONSEIL D'ADMINISTRATION :

48 dossiers d'aides financières ont été déposés sur l'année 2023, dont 3 ont été rejetés et 2 étaient encore ajournés en décembre 2023.

33 demandes d'aides financières allant d'un montant de **123€ à 300€** ont été attribuées. Montant moyen de l'aide financière attribuée par famille : **296€**

Les demandes se font généralement par des personnes isolées avec enfant (39%), couples avec enfant (32%), isolées sans enfant (23%)

Le nombre a tendance augmenter sur les derniers mois de l'année. Afin d'apporter une solution plus pérenne qu'une aide financière et de maîtriser le nombre de demandes nous procédons à une analyse détaillée en amont des demandes et proposons d'autres alternatives à l'aide financière (orientations vers les partenaires ADAC pour la gestion de budget, vérification de l'ouverture des droits, échanges avec les assistantes sociales pour solliciter d'autres structures complémentaires...).

RENCONTRES AVEC LES FAMILLES SUR 2023 :

En plus des actions précédentes, le CCAS est sollicité au quotidien pour diverses demandes concernant :

- **Montage de dossiers d'aide sociale et d'obligation alimentaire (« obligation » aide sociale légale d'un CCAS) : 13** dossiers dont 5 aides sociales et 8 obligations alimentaires ont été reçus et traités au CCAS (convocation des obligés alimentaires, transfert des dossiers aux services compétents).
- **Domiciliation postale (obligation légale d'un CCAS) : 12** personnes ont obtenu une domiciliation postale dans le courant de l'année 2023 soit 17 personnes au total.

Nous avons aussi pour mission d'informer les administrés sur tous les dispositifs existants (dossier Allocation Personnalisée à l'Autonomie, Téléassistance, services ménagers, portage de repas à domicile...) et les procédures pour diverses démarches à entreprendre (placement en maison de retraite...). De plus, le CCAS accueille dans ses murs des partenaires autour de l'emploi afin de mieux orienter les administrés.

Nous observons **une augmentation des demandes d'aide** pour compléter et expliquer les dossiers administratifs tels que l'entrée en hospitalisation, les déclarations d'impôts, les justificatifs CAF pour les contrôles de situation etc... la dématérialisation des démarches et le délai des rendez-vous octroyés par différentes structures augmentent l'errance administrative. Le temps de travail est considérablement impacté car les personnes sont souvent allophones ou illettrées. Cette mission pourrait être celle d'un écrivain public, une permanence qui pourrait être créée au sein du CCAS : mais cette action n'est encore qu'un projet à évaluer financièrement.

• Autres activités

- Dans le cadre du soutien à la parentalité, la CESF intervient régulièrement dans le cadre de la **cellule de veille éducative** en collaboration avec les acteurs locaux (directeurs ALAE, directrices d'école, MDS...). Cette instance permet d'aborder de façon anonyme des situations familiales qui posent certaines difficultés de manière à trouver des solutions adaptées à chaque problématique. C'est également une instance où sont abordées certaines thématiques liées à la fonction parentale (les écrans, le rythme des enfants, l'alimentation...) et où des professionnels en lien avec ces thématiques peuvent intervenir (MDPH, la cellule de recueil d'informations préoccupantes...)

- Par ailleurs, le CCAS participe également aux réunions inter CCAS de secteur, échanges de pratiques, d'informations et la possibilité de faire intervenir des professionnels de l'action sociale.
- De plus, le CCAS est également chargé du secrétariat du Conseil d'Administration (convocation, rédaction de la note de synthèse, présentation des dossiers de familles en CA, délibérations, la transmission en préfecture et du compte rendu) et de la commission action sociale (convocation, compte rendu).
- Le travailleur social du CCAS participe également aux réunions parentalité et à la commission des impayés municipaux
- Dans un souci de communication et d'échanges d'informations, des points hebdomadaires ont lieu entre la CESF et la DGS afin de faire le point sur les activités du CCAS et un briefing mensuel est également programmé en présence de Mr le Maire, de l'adjoint chargé des affaires sociales et la DGS.

5. LES PERMANENCES AU SEIN DU CCAS

- PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) : accompagnement spécifique pour les demandeurs d'emploi non RSA
- Dispositif territorial RSA : accompagnement professionnel pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA de la commune
- ADAC : Point Conseil Budget
- Le Conciliateur de Justice qui fait des permanences 2 fois par mois au CCAS et dont le planning est toujours complet.

Conclusion :

Le partenariat avec les différents acteurs sociaux permet de travailler en complémentarité afin de répondre plus efficacement aux difficultés rencontrées par les administrés.

Il est à noter que face à la précarité des usagers du CCAS, les actions préventives et éducatives sont de moins en moins présentes au profit d'actions curatives (sollicitations d'ordre vital en matière de logement et de subsistance alimentaire d'urgence notamment). Nous rencontrons de plus en plus de personnes en difficultés financières qui n'arrivent pas à vivre dignement de leur travail (travailleurs pauvres) mais également de personnes âgées isolées voire également avec des troubles cognitifs nous demandant des services qui ne sont pas identifiés comme missions du CCAS : rendez vous avec un médecin, réparation ordinateur, explication du fonctionnement d'un téléphone, de la lecture d'une facture ... Ce constat est partagé par d'autres services notamment le Guichet Famille.

La dématérialisation des démarches et le délai d'attente pour être reçu en rendez-vous notamment par les assistantes de service social du secteur est l'une des causes de cette augmentation des sollicitations

L'agent d'accueil travaille actuellement à 1ETP complet à la place d'un 0.6ETP. La CESF remplaçante a dû prendre ses marques avant une prise de poste efficiente. L'année 2024 permettra donc de confirmer ou non ce que nous pressentons : le besoin encore présent d'un soutien pour les tâches administratives. Ce soutien pourrait se traduire de différentes formes : par une augmentation du nombre d'agents au sein du CCAS ou par des partenariats tels que celui évoqué avec un écrivain public.

Amélie GERAUD
Responsable Action Sociale &
Coordinatrice du chantier d'Insertion